

Charte du joueur / code du licencié et des parents

1967-2007



40^e anniversaire

Saison 2009-2010



Tout licencié au FCC (Football Club Capellois) s'engage à :

- 1 Honorer sa cotisation dans le mois qui suit l'obtention de la licence
- 2 Se conformer au règlement du club
- 3 Se conformer aux règles du jeu
- 4 Respecter les décisions de l'arbitre
- 5 Respecter ses adversaires
- 6 Respecter le matériel et aider au ramassage et au rangement
- 7 Refuser toute forme de violence et de tricherie
- 8 Être maître de soi en toutes circonstances
- 9 Être loyal dans le sport et dans la vie
- 10 Être exemplaire généreux et solidaire
- 11 Être solidaire avec ses camarades d'équipe et de club
- 12 Prévenir son éducateur/entraîneur suffisamment tôt s'il ne peut répondre à une convocation



L'ensemble de ces comportements doit véhiculer une image positive de notre Club et de notre village



S'agissant des parents des plus jeunes :

- 1 Ne pas considérer le Club comme une halte garderie
- 2 S'assurer de la présence de l'éducateur/entraîneur avant de laisser son enfant
- 3 S'inquiéter des horaires de début et de fin d'entraînement/de match et être ponctuels
- 4 Se proposer au moins 2 fois au cours de la saison pour les déplacements



Les AMENDES qui résultent des CARTONS JAUNES ou ROUGES

obtenus pour défaut de maîtrise de soi (comportement, violence verbale ou physique) sont désormais à la charge du joueur majeur, de l'entraîneur ou des parents pour les mineurs.

- 1 Les joueurs incriminés ne seront plus convoqués jusqu'au règlement de l'amende
- 2 Opposition sera faite pour les joueurs désirant changer de club qui sont en dette avec le club
- 3 C'est le motif du carton indiqué par l'arbitre sur la feuille de match qui sera déterminant

District Côte d'Opale / n° 525348
Couleurs : Maillot Bleu / Short Blanc

Association régie par la loi de 1901 / Déclarée à la sous-préfecture de Boulogne-sur-mer le 22/08/1977 - JO n° NC 5621 du 01/09/1977